

**Vous êtes insulté.e,
victime ou témoin
de paroles et d'actes
discriminatoires illégaux,
racistes ou autres.**

**Un mode d'emploi
du comité local du
MRAP**

**Mouvement contre le Racisme et
pour l'Amitié entre les Peuples**

**Ce n'est pas vous, mais la ou
les personnes qui vous
agressent
qui ont un problème.**

Elles ont peur de l'inconnu,
adoptent des attitudes de haine propagées
par des politiciens envers certaines
communautés, trouvent plaisir à rabaisser
certaines personnes...

**Evitez de vous faire justice
vous-même :**

Sauf en cas de légitime défense, ne
réagissez pas de façon agressive !
Des personnes pourraient témoigner
contre vous.

[https://www.service-public.fr/
particuliers/vosdroits/F1766](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1766)

**Pensez tout de suite à avoir des
témoins (relever leurs numéros de
téléphone) et des preuves (Ecrits,
capture d'écran, photos, enregis-
trements audio ou vidéo...).**
Aux témoins faites remplir des

**attestations selon le modèle
officiel cerfa_11527-03**

facile à trouver sur internet.

En cas d'insultes à répétition,
vous pouvez en enregistrer ou appeler la
police et les leur faire écouter.

**Au début n'écrivez rien de public
à ce sujet sur Internet à vos
agresseurs ou à leurs ami.e.s !
Vous pourriez être accusé de
diffamation et être condamné.**

**Pour avoir une aide efficace,
contactez-nous rapidement par
téléphone au 06 78 29 73 43 ou
par mail en écrivant à
comite@mrap-strasbourg.fr**

**Avec l'appui de témoignages et
de preuves vous pouvez porter
plainte au commissariat ou à la
gendarmerie ou directement au
Procureur de la République.
C'est souvent mieux qu'une
« main courante ». Si vous avez
fait un signalement au MRAP,
dites le !**

Adresses des Procureurs

[https://www.service-public.fr/
particuliers/vosdroits/R11469](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469)

**Le Procureur pourra alors
ordonner une enquête**

**Le service de police PHAROS,
spécialisé en matière de lutte
contre de tels contenus illicites
sur internet, permet à toute
personne de les signaler**
[https://www.internet-
signalement.gouv.fr/PortailWeb/
planets/Accueilinput.action](https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueilinput.action)

Vous aurez besoin d'un avocat car devant les tribunaux il est difficile de s'en passer. Il vous informera des résultats de l'enquête et défendra vos demandes

Si vos revenus sont faibles, vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle pour qu'il soit payé.

Le MRAP pourra se porter partie civile à vos côtés. Notre avocate et le comité du MRAP pourront vous aider gratuitement mais nous ne remplacerons pas votre avocat.e.

Une audience aura lieu, souvent longtemps après les faits. Si votre dossier est solide, vous pourrez obtenir des réparations financières payées par le ou les auteurs et les faire condamner à des amendes ou même à la prison ce qui contribuera à dissuader les agresseurs potentiels !

Si vous êtes témoin de tels faits, allez voir la victime et témoignez pour elle de sorte qu'elle puisse être indemnisée

Le MRAP condamne toutes les paroles et actes discriminatoires d'où qu'ils viennent.

A Strasbourg il fait partie du réseau d'aide aux victimes de discriminations liées au sexisme, au lieu de résidence, à l'apparence physique, à la couleur de peau, à l'origine, à la religion, à l'identité de genre etc.

Si ce tract vous paraît utile, servez-vous en et faites le connaître autour de vous.

Agissez avec nous pour dénoncer le racisme, le mal qu'il fait, ses origines, qui il a servi et qui il sert aujourd'hui ! Il empêche les peuples d'être solidaires et l'humanité d'agir pour son intérêt général.

Site :
mrap-strasbourg.org

Contact :

Comité de Strasbourg du MRAP
06 78 29 73 43
comite@mrap-strasbourg.org